

République Française

-----  
Département des  
Bouches du Rhône



Ville de Gémenos

Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 avril 2018

Compte-rendu

Convocations adressées individuellement aux Conseillers Municipaux et affichées le 19 avril 2018 conformément aux dispositions de l'article 24 du Code de l'Administration Communale.

Le Maire

  
Roland GIBERTI

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE VINGT-SIX AVRIL, à dix-neuf heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de Gémenos, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roland GIBERTI**.

Présents :	GIBERTI Roland, MENGIN Richard, MARCHETTI Hélène, ULIVIERI Jean-Paul, BOULON Véronique, SERIEYS Claude, MARLOT Christian, CASASSA Véronique, GAILLARD René, FAVAND Mireille, BAUDIN Eliane, MAHMOUD Joseph, LEWANDOWSKYJ Irène, BUTTIGIEG Antoine, PUCCINI Jean-Philippe, LUCHETTI Delphine, NATALI Guillaume, PLESNAR François, VIREY Jean-Marc
Représentés :	DUFERMONT Fabienne donne procuration à BOULON Véronique, JARRY Claire donne procuration à MENGIN Richard, ANDREANI Michèle donne procuration à LUCHETTI Delphine, FEULLERAT Sylvie donne procuration à FAVAND Mireille, BERGE Henri donne procuration à BUTTIGIEG Antoine, GIL Flavie donne procuration à MARCHETTI Hélène, BREMOND Loïc donne procuration à MAHMOUD Joseph, SAMOILLAN-LARTIGOT Marine donne procuration à CASASSA Véronique, BUKUDJIAN Ugo donne procuration à ULIVIERI Jean-Paul
Absents :	CHERAKI Alfred

*La séance est ouverte à 19 h 00.*

**Monsieur Richard MENGIN est nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire présente la décision prise depuis le Conseil Municipal du jeudi 8 février 2018.

**REPERTOIRE DES DECISIONS 2018 DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 FEVRIER 2018**

**1 DECISION**

Date de Préfecture et référence	OBJET	Date de signature
04/04/2018 DEC-FIN-2018-003	Location d'une place de stationnement du domaine privé Communal Sise 6 Rue Maréchal des Logis Planzol – 13420 Gémenos	30/03/2018

<p>République Française ----- Département des Bouches du Rhône -----  Ville de Gémenos</p>	<p><b>Conseil Municipal</b>  Séance du jeudi 26 avril 2018  <b>Ordre du Jour</b>  (Article L2121-10 du Code général des Collectivités territoriales)</p>
--	--

Le Conseil Municipal se réunira :

**LE JEUDI 26 AVRIL 2018 A 19H00 EN MAIRIE**

Affiché le 19 avril 2018

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Travaux de gros entretien et d'agencement à l'Espace Giraldi / Subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « Fond Départemental d'Aide au Développement Local »
- 2 Travaux de sécurité et d'agencement à l'Aquagem / Subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « l'aide aux travaux de proximité»
- 3 Refonte du site internet, intégration d'un portail famille et liaison avec application mobile à destination des administrés. Subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « l'aide au développement de la Provence Numérique»

- 4 Dématérialisation des outils informatiques pour les services Marchés Publics, Urbanisme, Elections, Tourisme / Subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « l'aide au développement de la Provence Numérique»
- 5 Achat de véhicules GNV / Subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour la mise en œuvre du plan « Climat - Air - Energie Territoriale
- 6 Vidéoprotection Urbaine / Subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « Aide aux équipements vidéoprotection»
- 7 Réaménagement de l'espace ludique du parc d'Albertas – Aménagement de jeux pour handicapés
- 8 Tarifs des activités et services du Pôle Enfance, Education, Jeunesse , Sport
- 9 Adressage : attribution ou modification de noms à des voies de la Commune
- 10 Fête de la Musique 2018 - Conditions générales de participation et défraiement des groupes

**I. Travaux de gros entretien et d'agencement à l'Espace Giraldi / Subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « Fond Départemental d'Aide au Développement Local »**

Monsieur le Maire rappelle que, construit il y a 21 ans, l'Espace Albert Giraldi est un ensemble culturel et sportif qui a vieilli malgré les efforts permanents de la collectivité pour le maintenir en bon état.

Il précise que l'évolution de la pratique des activités, le nombre croissant d'adhérents, justifient des réparations et des aménagements indispensables à la sécurité du personnel et des usagers. Il explique que la Commune souhaite :

- Refaire la toiture du bâtiment ainsi que l'étanchéité des toitures terrasses car la vétusté des couvertures du bâtiment entraîne des infiltrations régulières pouvant être dangereuses ;
- Remplacer la chaufferie qui est hors service ;
- Aménager un local « décor » dédié au stockage de matériels dans la zone théâtre ;
- Remplacer le parquet de la salle de danse par un parquet plus adapté aux contraintes des usagers ;
- Installer des rideaux de séparation ainsi que des miroirs dans la salle multisports, facilitant ainsi la pratique de différents sports simultanément ;
- Mettre en place des clôtures supplémentaires dans l'enceinte de l'équipement afin de la sécuriser et de le préserver.

Pour cela, il souhaite solliciter une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du Fond Départemental d'Aide au Développement Local. Le montant estimatif du projet est évalué à 564 404,61 € HT pour lequel le plan de financement suivant est envisagé :

<i>Plan de financement</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Taux</i>
<i>Subvention Conseil Départemental 13</i>	<i>338 642,77 €</i>	<i>60%</i>
<i>Budget propre à la commune</i>	<i>225 761,84 €</i>	<i>40%</i>
<i>Total HT</i>	<i>564 404,61 €</i>	<i>100%</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'attribution de l'aide représentant 60% du coût du projet « Travaux de gros entretien et d'agencement à l'Espace Giraldi », soit un montant de 338 642,77 € HT

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## 2. Travaux de sécurité et d'agencement à l'Aquagem / Subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « l'aide aux travaux de proximité »

Monsieur le Maire rappelle que l'Aquagem a ouvert ses portes en 2005.

Avec le nombre important d'adhérents et l'utilisation intensive des équipements, la structure a subi l'usure du temps et présente aujourd'hui des dommages portant préjudice à son bon fonctionnement, ainsi qu'à la sécurité des usagers.

Afin d'améliorer la sécurité et le fonctionnement de cet équipement, Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite apporter les améliorations suivantes :

- Construire une estrade à l'Espace Forme,
- Installer des protections solaires sur les vitrages de l'Espace Accueil et de la Zone Bassin
- Installer des gardes du corps dans la Zone Bassin.

Pour cela, il souhaite solliciter une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité. Le montant estimatif du projet est évalué à 16 055,49 € HT pour lequel le plan de financement suivant est envisagé :

<i>Plan de financement</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Taux</i>
<i>Subvention Conseil Départemental 13</i>	<i>11 238,84 €</i>	<i>70%</i>
<i>Budget propre à la commune</i>	<i>4 816,65 €</i>	<i>30%</i>
<i>Total HT</i>	<i>16 055,49 €</i>	<i>100%</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'attribution de l'aide représentant 70% du cout du projet « Travaux de sécurité et d'agencement à l'Aquagem » soit un montant de 11 238,84 € HT

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**3. Refonte du site internet, intégration d'un portail famille et liaison avec application mobile à destination des administrés. Subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « l'aide au développement de la Provence Numérique»**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Collectivité possède un site internet devenu obsolète, et qu'il est nécessaire de remplacer.

Il indique également que la Collectivité s'est engagée dans un processus de dématérialisation et souhaite faciliter les relations avec ses administrés en mettant à disposition des outils adaptés.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite mettre simultanément en place un nouveau site internet, un « Portail Famille » ainsi qu'une application mobile couplée.

Pour cela, il souhaite solliciter une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide au développement de la Provence Numérique. Le montant estimatif du projet est évalué à 17 846,60 € HT pour lequel le plan de financement suivant est envisagé :

<i>Plan de financement</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Taux</i>
<i>Subvention Conseil Départemental 13</i>	<i>10 707,96 €</i>	<i>60%</i>
<i>Budget propre à la commune</i>	<i>7 138,64 €</i>	<i>40%</i>
<i>Total HT</i>	<i>17 846,60 €</i>	<i>100%</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'attribution de l'aide représentant 60% du cout du projet « Refonte du site internet, intégration d'un portail famille et liaison avec application mobile à destination des administrés» soit un montant de 10 707,96 € HT

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **4. Dématérialisation des outils informatiques pour les services Marchés Publics, Urbanisme, Elections, Tourisme / Subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « l'aide au développement de la Provence Numérique»**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Collectivité, impliquée dans la modernisation de ses services, mais également soucieuse de respecter les obligations légales à venir pour permettre aux administrés de faire certaines démarches administratives en ligne, s'est engagée dans un processus de dématérialisation des outils informatiques des services municipaux.

Il explique que la Commune souhaite donc investir dans des solutions « Open Data » pour les services Marchés Publics et Urbanisme, changer le logiciel « Elections », et doter le service Tourisme d'un outil permettant la déclaration des taxes de séjour.

Pour cela, il souhaite solliciter une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide au développement de la Provence Numérique. Le montant estimatif du projet est évalué à 15 735,00€ HT pour lequel le plan de financement suivant est envisagé :

<i>Plan de financement</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Taux</i>
<i>Subvention Conseil Départemental 13</i>	<i>9 441,00 €</i>	<i>60%</i>
<i>Budget propre à la commune</i>	<i>6 294,00 €</i>	<i>40%</i>
<i>Total HT</i>	<i>15 735,00 €</i>	<i>100%</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'attribution de l'aide représentant 60% du cout du projet « Dématérialisation des outils informatiques pour les services Marchés Publics, Urbanisme, Elections, Tourisme» soit un montant de 9 441,00 € HT

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **5. Achat de véhicules GNV / Subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour la mise en œuvre du plan « Climat - Air - Energie Territoriale**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a développé depuis près de 10 ans une politique de protection de l'environnement en achetant des véhicules fonctionnant au gaz de Ville et en se dotant d'une station d'alimentation en gaz de ville CIRRUS V6 basée dans les locaux des Services Techniques. Monsieur le Maire explique que 10 ans après il est nécessaire de renouveler ce parc tout en confirmant l'engagement de la Commune en faveur du transport propre. Il propose donc d'acheter 3 véhicules utilitaires GNV et 5 véhicules de tourisme GNV.

Pour cela, il souhaite solliciter une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental pour la mise en œuvre du plan « Climat - Air - Energie Territoriale. Le montant estimatif du projet est évalué à 101 659,98 € HT pour lequel le plan de financement suivant est envisagé :

<i>Plan de financement</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Taux</i>
<i>Subvention Conseil Départemental 13</i>	<i>60 995,99 €</i>	<i>60%</i>
<i>Budget propre à la commune</i>	<i>40 663,99 €</i>	<i>40%</i>
<i>Total HT</i>	<i>101 659,98 €</i>	<i>100%</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'attribution de l'aide représentant 60% du cout du projet « Achat de véhicules GNV » soit un montant de 60 995,99 € HT

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## **6. Vidéoprotection Urbaine / Subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « Aide aux équipements vidéoprotection »**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée depuis 2003 dans l'équipement d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire Communal. Plusieurs phases ont été mises en œuvre pour arriver en 2018 à l'installation de 106 caméras (dernière phase en cours de réalisation). Cependant, face aux pannes répétitives et à la qualité d'image médiocre produites par les caméras de la « première génération » ainsi qu'à l'évolution rapide des technologies de communication, il a été décidé de demander un diagnostic du parc afin d'homogénéiser les matériels (caméras, transfert d'image, stockeurs...) et de mettre aux normes les transferts d'image sur mode hertzien (changement d'antennes). Suite à ce diagnostic, Monsieur le Maire propose d'effectuer les travaux nécessaires pour la mise en œuvre d'un parc de vidéoprotection totalement opérationnel et homogène.

Pour cela, il souhaite solliciter une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux équipements de vidéoprotection. Le montant estimatif du projet est évalué à 69 525,23 € HT pour lequel le plan de financement suivant est envisagé :

<i>Plan de financement</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Taux</i>
<i>Subvention Conseil Départemental 13</i>	<i>27 810,09 €</i>	<i>40%</i>
<i>Budget propre à la commune</i>	<i>41 715,14 €</i>	<i>60%</i>
<i>Total HT</i>	<i>69 525,23 €</i>	<i>100%</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'attribution de l'aide représentant 40% du cout du projet « Vidéoprotection Urbaine », soit un montant de 27 810,09 € HT

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## **7. Réaménagement de l'espace ludique du parc d'Albertas – Aménagement de jeux pour handicapés**

Monsieur le Maire rappelle que le Parc d'Albertas, implanté en zone périurbaine à proximité des écoles Vessiot, est très fréquenté tout au long de la semaine et pendant les weekends. On trouve dans ce parc, un point d'eau dans lequel se jette une cascade, une grande prairie, des allées bordées d'arbres et de bancs et une zone aménagée de jeux d'enfants. Ce site permet aux uns et aux autres de se promener, de jouer, de pratiquer des activités sportives ou tout simplement de se détendre.

Monsieur le Maire indique que la Commune souhaite renforcer et diversifier les propositions de loisirs dans ce parc. Il explique que le jeu de la structure complexe du bateau pirate regroupant de nombreuses attractions attirant les enfants de tous âges. Implanté en 2004, il a subi l'outrage du temps et du succès et nécessite d'être restauré. Pour répondre à un public spécifique, cette restauration sera accompagnée d'installation de jeux totalement adaptés aux enfants handicapés. Enfin, pour aider la population de sportifs qui fréquente le parc, Monsieur le Maire propose d'installer plusieurs agrès de fitness

Pour cela, il souhaite solliciter une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité. Le montant estimatif du projet est évalué à 98 635,99 € HT pour lequel le plan de financement suivant est envisagé :

<i>Plan de financement</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Taux</i>
<i>Subvention Conseil Départemental 13</i>	<i>69 045,19 €</i>	<i>70%</i>
<i>Budget propre à la commune</i>	<i>29 590,80 €</i>	<i>30%</i>
<i>Total HT</i>	<i>98 635,99 €</i>	<i>100%</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'attribution de l'aide représentant 70% du coût du projet « Réaménagement de l'espace ludique du parc d'Albertas – Aménagement de jeux pour handicapés », soit un montant de 69 045,19 € HT.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## **8. Tarifs des activités et services du Pôle Enfance, Education, Jeunesse, Sport**

Considérant qu'il convient d'ajuster les tarifs des activités et services du Pôle Enfance Education, Jeunesse et Sport par rapport au coût réel tout en proposant des tarifs accessibles aux familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** les nouveaux tarifs tels que détaillés dans les tableaux ci-joint.

**DIT** que ces tarifs prennent effet au 1er juin 2018 pour l'ensemble des activités, au 1er septembre 2018 pour les tarifs des repas à la cantine et le 3 septembre pour les tarifs entrées hiver Aquagem et Espace forme.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **9. Adressage : attribution ou modification de noms à des voies de la Commune**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération n°7 prise le 12 décembre 2017, et concernant ce point.

Il rappelle que de nombreux noms de Rues ont été créés lors de cette Assemblée, et que le Groupe de Travail dédié à ce projet a continué de travailler depuis, pour aujourd'hui, s'approcher de son terme.

Certains nouveaux Chemins ont été nommés depuis cette Assemblée de décembre 2017, et cette délibération est donc destinée à compléter la précédente, en rajoutant les noms suivants à la liste complète des nouveaux noms de Rues composant la Ville de Gémenos :

Allée des Ifs  
Allée de l'Origan  
Allée du Basilic  
Allée de la Saugue  
Chemin de la Beaumone  
Chemin du Serpolet  
Rue du Mail

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de nommer une Rue du nom du Colonel Arnaud BELTRAME, tué lors des attentats terroristes du Super U de Trèbes, dans l'Aude, le 23 mars 2018. (Sous réserve de l'autorisation de la famille).

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt général de la procédure,

**VALIDE** les noms attribués aux nouvelles rues.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## **10. Fête de la Musique 2018 - Conditions générales de participation et défraiement des groupes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation de la Fête de la Musique, chaque année à la date du 21 juin, avec le concours bénévole de musiciens professionnels, semi-professionnels et/ou amateurs.

L'appel à candidature est proposé sur deux types de scène :

- Une scène, située Rue Jean Jaurès, non équipée son et lumière, avec groupe bénévole amateur ou semi-professionnel ou professionnel autonome techniquement et ayant un répertoire de plus de 1h30.
- Une scène ouverte aux amateurs, située Place Clémenceau, intégralement équipée son et lumière, avec groupes bénévoles non autonomes techniquement et ayant un répertoire de moins d'1h.

### Conditions générales de participation :

Monsieur le Maire propose l'acceptation des conditions générales de participation jointes en annexe de la présente délibération.

### Défraiement des candidats :

Monsieur le Maire propose l'attribution d'un défraiement avec un plafond maximum fixé à 200 € pour le groupe inscrit sur la scène non équipée en son et lumière, dans le cas où sa participation bénévole à la fête de la musique lui engendrerait des frais techniques supplémentaires. Le défraiement pourra se faire sur présentation de factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** les conditions générales de participation,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant,

**DECIDE** l'attribution d'un défraiement plafonné à un montant maximum de 200 euros dans les conditions détaillées ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**La séance est levée à 19h30.**